

VILLE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
ENQUETE PUBLIQUE - PERMIS INTEGRE

Décret du 5 Février 2015 relatif aux Implantations Commerciales (art. 1^{er} -5^oa. et 89 §1^{er})
Livre Ier du Code de l'Environnement (art. D.29-7 à D.29-19 et R.41-6)

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte concernant **la demande de permis intégré introduite par la SA BW PROMO**, inscrite à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0447.975.296, dont les bureaux sont situés à 1435 Mont-Saint-Guibert, rue du Fond Cattelain, 1/1, et ayant comme objet : **l'implantation d'un nouvel ensemble commercial, d'une surface commerciale nette de 1.923 m², la construction d'un complexe d'immeubles à appartements comprenant 106 logements avec réalisation de voirie sur des parcelles situées entre l'avenue des Métallurgistes à 1490 Court-Saint-Etienne parcelles cadastrées section H n^os 1R2, 1M2, 1L2 et 1V2 pie et l'avenue Provinciale à 1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve (Céroux-Mousty) parcelles cadastrées 3ème division, section A n^os 173S, 173A2.**

La demande porte précisément sur démolition de hangars, show-rooms et bâtiments divers, transformation, agrandissement et reconstruction d'un ensemble immobilier composé de 106 logements (appartements), implantation d'un nouvel ensemble commercial, d'une surface commerciale nette de 1.923 m², réalisation d'une voirie traversant le projet.

La demande doit être soumise aux formalités d'enquête publique pour les motifs suivants : Dérogation au plan de secteur et écarts au Schéma de structure communal devenu Schéma de développement communal ainsi qu'au Règlement communal d'urbanisme devenu Guide communal d'urbanisme + application du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté :

- A. au Service urbanisme de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve - Espace du Cœur de Ville, 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 - du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00**. Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail par le service urbanisme.
- B. au Service Urbanisme de la commune de Court-Saint-Etienne, rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-Saint-Etienne, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h (excepté le jeudi)**. Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/62.06.44 soit par mail sur urbanisme@court.st-etienne.be. Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail par le service urbanisme.

Du 03 août 2021 jusqu'à la clôture d'enquête le 16 septembre 2021

(Enquête suspendue du 15/07/2021 au 15/08/2021)

Le Fonctionnaire des implantations commerciales du Service Public de Wallonie peut être contacté à l'adresse suivante : Service Public de Wallonie, DGO6 - Direction des Implantations Commerciales, Département du Développement (081/33.46.10).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer à l'attention de l'un des Collège communaux :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve** - avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve ou **Ville de Court-Saint-Etienne** rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-Saint-Etienne
- Par courrier électronique : urbanisme@olln.be ou urbanisme@court.st-etienne.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente dans ce dossier sont les Fonctionnaire des implantations commerciales, la Fonctionnaire déléguée et le Fonctionnaire technique.

Ainsi affiché à Ottignies - Louvain-la-Neuve le 29 juillet 2021

La Directrice générale adjointe,

La Bourgmestre,

K. Pire

J. Chantry